



■ **Entrez une forme**



[options d'affichage](#)

 catégorie : 

■ **MAIRESSE**, subst. fém.

\* Dans l'article "**MAIRE**," subst. masc."

**A.** – **HIST.** *Maire du palais*. Premier intendant de la maison du roi qui, sous les Mérovingiens, prit progressivement en main l'administration des affaires de l'État. Un monarque peut remettre à un seul la conduite des affaires, et lui confier toute son autorité, comme faisaient autrefois nos rois aux maires du palais (Marat, *Pamphlets*, Suppl. Offrande à la Patrie, 1789, p. 44):

- 1. Le changement de dynastie se fit sans secousses (752) (...). Le dernier Mérovingien avait disparu, l'opinion publique approuvait (...). La substitution fut si naturelle qu'elle passa presque inaperçue. Le *maire du palais* était devenu roi. Bainville, *Hist. Fr.*, t. 1, 1924, p. 33.

**B.** –

**1.** **HIST.** Premier officier qui autrefois dans les villes de communes dirigeait le corps municipal. Débarqué le 25 février 1232, Jean fut reçu comme un libérateur à Saint-Jean d'Acre et proclamé maire de la commune qui s'y était constituée (Grousset, *Croisades*, 1939, p. 341):

- 2. ... le duc Philippe (...) fit son entrée à Dijon le 19 février; il y jura d'entretenir et de confirmer, à l'exemple de ses prédécesseurs, les privilèges de la ville, et reçut les sermens des **maires** et échevins, ainsi que ceux des députés des autres villes du duché. Barante, *Hist. ducs Bourg.*, t. 4, 1821-24, p. 358.

**2.** Premier magistrat de la commune, élu par le conseil municipal parmi ses membres pour exécuter les décisions du conseil, représenter la commune et exécuter sous l'autorité du préfet des fonctions d'agent du pouvoir central. *Maire de campagne, du pays, du village; élection du maire; s'adresser au maire; adjoint au maire; maire de Londres (v. lord-maire). Puisque tu as de l'ambition, deviens maire de ta commune et marguillier de ta paroisse* (Sandeau, *Sacs*, 1851, p. 2). *Le sous-préfet arriva dans sa voiture qui stationna quelques maisons plus loin, le maire et l'adjoint étaient là également, tout ce qui comptait dans la ville* (Simenon, *Vac. Maigret*, 1948, p. 101). V. aussi *adjoint* ex. 10 et 11:

- 3. ... malgré la répugnance qu'il inspirait, on ne pouvait s'empêcher de rire toujours en sa compagnie. Toutes les portes s'ouvrirent pour lui. Il est **maire** de sa commune aujourd'hui. Maupass., *Contes et nouv.*, t. 2, Orphelin, 1883, p. 843.

– *En appos.* *Député-maire (v. député rem. 2), sénateur-maire (v. sénateur).*

– *En partic.* Officier municipal qui, à Paris, avant les élections municipales de 1979, était nommé par décret et qui dans chaque arrondissement était chargé d'accomplir les fonctions d'agent du pouvoir central. *Le maire du dixième arrondissement, sanglé de son écharpe, se promenait dans une grande salle nue* (About, *Nez notaire*, 1862, p. 202).

**Rem.** En 1979, la ville de Paris a eu un maire élu comme les autres villes par le conseil municipal; depuis 1982, les villes de Paris, Lyon et Marseille ont des maires d'arrondissement élus par leurs conseils municipaux respectifs et un maire à la tête de chacune de ces villes, élu par l'ensemble des conseillers municipaux.

– *Loc. fam.* *Aller chez, passer devant (monsieur) le maire. Se marier civilement. Quant au mariage, si tu parles sérieusement, tu m'auras fait le plus grand plaisir de ma vie, et nous irons chez M. le Maire quand tu voudras* (Verlaine, *Corresp.*, t. 2, 1893, p. 305).

**Prononc. et Orth.:** [mɛːʁ]. Homon. *mère*. Att. ds Ac. dep. 1694. **Étymol. et Hist. A. 1.** Ca 1170 hist. médiév. «celui qui dirigeait le corps municipal» (Guillaume d'Angleterre, éd. M. Wilmotte, 2228); **2.** 1789 «chef du corps municipal élu» (*Point du jour*, 26 nov., n<sup>o</sup>CXLIV, t. 4, p. 277). **B.** 1573 *maire du palais* (Dupuy, s.v. *maire*). A substantivation de l'anc. adj. *maire* «plus grand» ca 1165 (Benoît de Sainte-Maure, *Troie*, éd. L. Constans, 6031), issu du nominatif lat. *major*, comparatif de *magnus* «grand», v. *majeur*. Cf. le lat. médiév. *major* attesté comme subst. aux sens de «juge local, maire de village» (977 ds Niern.), «maire de commune» (1136, *ibid.*) développés à partir du sens plus anc. de «officier domanial» (début v. ds St. Sacer. Les Noms de quelques officiers féodaux

TLFi

Académie

8<sup>ème</sup> édition

Académie

8<sup>ème</sup> édition

Académie

4<sup>ème</sup> édition

BDLP

Francophonie

BHVF

attestations

DMF

(1330 - 1500)

partir du sens plus anc. de «officier domanial» (début vi<sup>e</sup>s. ds St. Scoones, *Les noms de quelques officiers leodaux*, p. 62, attesté en b. lat. au sens de «chef, principal personnage» dès le iv<sup>e</sup>s. ds Blaise *Lat. chrét.*) se rattachant prob. à l'acception déjà class. de respect, autorité, puissance contenue dans l'adj. *magnus* (v. St. Scoones, *op. cit.*, pp.58-67). En a. fr. *maire* se trouve en concurrence avec la forme encore mentionnée par Cotgr. 1611 *maieur* attestée dès la fin du x<sup>e</sup>s., et qui survit dans un sens spécial, v. *maieur*, issue de l'acc. lat. *mājōrem* (v. aussi *majeur*), mais très tôt ces formes perdent leur valeur casuelle. B est un calque du lat. médiév. *major palatii* (xii<sup>e</sup>s. ds Latham), attesté au plur. *maiores palatii* «dignitaires du palais» dès 501 (ds Nierm.). **Fréq. abs. littér.:** 2045. **Fréq. rel. littér.:** xix<sup>e</sup>s.: a) 2591, b) 4024; xx<sup>e</sup>s.: a) 3215, b) 2395.

#### DÉR.

**Mairesse**, subst. fém.**a)** Souvent *p. plaisant*. **Femme du maire**. *Les braves époux La Ruaz (maire et mairesse de Mornex)* (Amiel *Journal*, 1866, p. 475). *Madame - c'est ainsi qu'il ne manquait jamais de nommer la mairesse* (Bernanos, *M. Ouine*, 1943, p. 1516). **b)** Rare. **Femme exerçant les fonctions de maire**. (Ds Rob., *Lexis* 1975). L'usage administratif actuel veut que l'on dise *Madame le maire*. – [mɛʀ ɛs]. – 1<sup>es</sup> attest. xiii<sup>e</sup>s. «femme d'un maire» (*Romans et Pastourelles*, éd. K. Bartsch, II, 24, 49), ne subsiste plus dep. le xix<sup>e</sup>s. 1840 (Ac. *Compl.* 1842) que comme terme de plaisant.; de *maire*, suff. -esse<sup>2\*</sup> sur le modèle de mots tels que *comte/comtesse\**, cf. le lat. médiév. *majorissa* «chef des esclaves féminines employées dans le ménage» (av. 830 ds Nierm.; 1251 ds Latham) et «femme de maire, ou femme maire» (xiii<sup>e</sup>s. *ibid.*), v. aussi le m. fr. *maresse* «femme qui exerce des fonctions de direction» (Guillaume de Digulleville, *Pélerinage vie hum.*, éd. J. J. Stürzinger, 11102). – Fréq. abs. littér.: 24.

**BBG.** –Morin (Y.-Ch.). Maintien du e final ds l'évolution hist. des mots du type *faire* et *maire* en fr. *R. Canad. de Ling.* 1979, t. 24, n<sup>o</sup>2, pp. 95-118. \_ Ranft 1908, p. 82.